

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 NOVEMBRE 2024 à 19 heures 30.

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune de LABERGEMENT SAINTE MARIE s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ludovic MIROUDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 9

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Madame Sophie LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Monsieur Mickaël MARGUIER, Madame Pascale FOULLE, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Daniel PASQUIER, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Madame Bernadette ROYET.

Absents Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christiane FERRE pouvoir à Madame Angélique CHOUFFE

Monsieur Patrick THOMET pouvoir à Madame Sophie LAMBERT

Absent excusé :

Monsieur Romuald BASKA

Absents :

Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT.

Monsieur Philippe TOURNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation en date du 23/10/2024

Ordre du jour :

01°) – Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2024

02°) – Décisions du Maire

03°) – Auberge du Coude : Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence

04°) – Terrains :

- Cession du terrain assiette de la Maison de la Réserve
- Acquisitions terrain au Coude : Autorisation de signature
- Compte-rendu de la commission du 21 septembre 2024
- Demandes d'acquisitions

05°) – Eglise : Demandes de subventions

06°) – Conventonnement avec le CAUE

07°) – Déneigement 2024 - 2025

08°) – Subvention de fonctionnement école Sainte Jeanne Antide

09°) – Admissions en non-valeur

10°) – Questions et informations diverses

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Angélique CHOUFFE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de modification de l'ordre du jour : Points à ajouter :

- PASS Nordique : participation communale.
- Déneigement : Tarifs 2024 - 2025

Résultat du vote : 12 « pour »

Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2024

Monsieur le Maire soumet au vote des présents et représentés, le dernier Procès-Verbal du 12 septembre 2024.

Le Conseil Municipal adopte le PV de la séance du 12 septembre 2024 par
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RENDU D'ACTES

Décisions du Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal :

Réunions, rencontres, informations :

-RDV avec Monsieur Riser, représentant de la Région aux transports scolaires afin d'étudier la création d'un arrêt bus au Coude suite à une pétition des riverains pour 18 enfants résidents chemin des Frêtes

-Coude : Les arbres ont été abattus. L'estimation est en attente mais une proposition pour la vente du bois en lots pourrait être faite.

-CAUE SNCF + Coude étude : RDV le 29/11/2024 avec Vincent Paillot

-Ski nordique : Reprise de certains domaines par des associations :

- Site des Combes Derniers par une association locale avec l'achat à la CCLMHD de la dameuse, de la motoneige, du tunnel et du balisage

- Site de la Fuvelle par l'Association Sportive de Malbuisson avec l'achat à la CCLMHD de la dameuse, de la motoneige et du matériel de balisage.

-Projet bike solution a été réalisé par la CCLMHD

-Réseau d'alimentation en eau potable :

*Le bouclage de la fromagerie a été réalisé en régie (déclaration de travaux et suivi du chantier) et a permis de réaliser des économies.

Un chemin piétonnier d'une largeur de 2,5 m a été créé pour un surcoût de 3000 €. TTC

*Raccordement Lemercier – chemin des Meules : le raccordement a été vu avec le SIEL

* Curage du réseau eaux pluviales. Des bouteilles en verre ont été retirées.

- Anniversaire de Monsieur Claude Chauvin : Monsieur Chauvin adresse ses remerciements à la commune

DÉLIBÉRATIONS

Auberge du Coude : Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment abritant l'Auberge du Coude est disponible pour être proposé à la location. Une ébauche d'un projet de réhabilitation de la partie au Nord en 8 logements saisonniers est en cours d'élaboration, en collaboration avec le CAUE . En prévision de la mise en location de l'Auberge du Coude, une ébauche d'avis d'appel public à la concurrence a été soumise avec la synthèse.

Il propose de le valider afin d'effectuer la parution et lancer une consultation.

Monsieur Daniel Pasquier indique que même si les critères sont inscrits dans la consultation, ceux-ci ne sont pas toujours respectés, dès que la location prend effet.

Monsieur Régis Robbe pense qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter d'autant que le projet final n'est pas encore déterminé. Il suggère d'attendre que le projet soit arrêté.

Monsieur le Maire indique que plusieurs demandes de location sont déjà parvenues en mairie.

Madame Marie-Hélène Trimaille signale que les parties du bâtiment qui seraient conservées par la commune ne sont pas encore déterminées et que dans ces conditions, la mise en location ne concernerait pas l'entièreté du bâtiment. Elle demande si les candidats qui se sont manifestés sont informés de cela ? Elle souhaite également des précisions sur la gestion de cette location : Qui s'en chargera ?

Madame Sophie Lambert partage cet avis, d'autant qu'il y a de moins en moins de saisonniers en hiver. Elle propose d'attendre le projet final.

Monsieur le Maire lui répond que la CCLMHD louerait les logements à l'année à la commune et gèrerait les locataires.

Monsieur Daniel Pasquier indique qu'une réflexion doit être engagée pour les places de stationnement nécessaires à ces locations.

Il s'interroge sur le report de date de l'appel à projet afin de ne pas commettre les mêmes erreurs que pour le bâtiment de « L'ancienne poste ».

Monsieur le Maire propose de reporter la décision à une prochaine séance, en prévision de la rencontre prévue le 29 novembre 2024 en mairie avec l'architecte du CAUE, qui doit préciser le projet de création de locations saisonnières.

Terrain :

- Cession du terrain assiette de la Maison de la Réserve

Monsieur le Maire rappelle les débats de la séance du 30 mai 2024 concernant cette cession à la CCLMHD.

Il propose au Conseil Municipal la cession du bâtiment et du terrain d'assiette du bâtiment à l'euro symbolique et l'établissement d'une convention d'occupation pour le parking, avec l'entretien laissé à la charge du preneur.

Délibération N° 2024-11-01

CESSION MAISON DE LA RESERVE : BATIMENT ET TERRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **ACCEPTE** la cession du bâtiment et le terrain assiette du bâtiment à l'euro symbolique.
- **DECIDE** d'établir une convention d'occupation pour le parking, avec l'entretien laissé à la charge du preneur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents correspondants.

Résultat du vote : 12 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé l'acquisition des terrains 294 C 189 – 294 C 49 – et AD 197.

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, il demande à l'assemblée l'autorisation de signature pour les actes de vente qui seront prochainement établis par le notaire.

Délibération N° 2024-11-02

ACQUISITION TERRAIN « COUDE » :

AUTORISATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles suivantes sis « au Coude » :
Propriété de Madame LOYE Bernadette.
Parcelles 294 C 189 d'une contenance de 287 m² au tarif de 80 €/m²
Parcelle AD 199 d'une contenance de 715 m² au tarif de 80 €/m²
Propriété de Madame BICH Laurence
Parcelles 294 C 49 d'une contenance de 50 m² au tarif du terrain d'aisance soit 40 €/m²
Parcelle AD 197 d'une contenance de 50 m² au tarif de 80 €/m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents correspondants à cette acquisition.
-

Résultat du vote : 12 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

Compte rendu de la commission du 21 septembre 2024 Terrains :

Proposition de cession à Monsieur Bruno Laffly d'une bande de terrain sur la parcelle AC 103 (ancienne route du « tacot »).

La commission « Terrains » s'est rendue sur place et propose de céder une bande de terrain jusqu'au transformateur, afin de garder un accès.

Monsieur Régis ROBBE indique qu'il est contre cette cession car il évoque la possibilité de transformer l'ancienne route du tacot en voie douce. Il déplore la vente à Monsieur Droz-Vincent il y a quelques années.

Monsieur Bruno Serena demande la raison qui pousse Monsieur Laffly à vouloir acquérir cette parcelle ?

Monsieur le Maire lui répond que celui-ci l'entretient et en jouit depuis de nombreuses années et souhaite en devenir propriétaire.

Délibération N° 2024-11-03

CESSION TERRAIN A MONSIEUR LAFFLY

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AC 103 sis « au village coin du bas », formulée par Monsieur Bruno Laffly.

La commission « terrains » s'est rendue sur place et propose de lui céder la partie jusqu'au transformateur électrique tout en conservant l'accès.

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

Un bornage sera réalisé prochainement par le géomètre aux frais du demandeur.
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **DECIDE** de lui céder une partie de la parcelle N° AC 103 depuis son bâtiment jusqu'au transformateur électrique tout en conservant l'accès.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires.

Résultat du vote : 11 « pour » et 1 « contre » : Régis Robbe

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

Projet de parking quartier Saget :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de places de stationnement émanant des riverains. Notamment Monsieur Kilian PAQUES qui souhaite acquérir les parcelles AB 371 ou AB 547 pour l'aménagement de places de parking en prévision de la création de logements au 23 grande rue.

Monsieur le Maire propose la réalisation de 4 places de parking avec garage, sur la parcelle AB 371, pour vente aux particuliers. Le reste de cette parcelle serait cédée aux riverains de celle-ci qui le souhaitent.

Monsieur Daniel Pasquier s'interroge sur l'intérêt pour la commune de réaliser ces équipements et sur le stockage de la neige durant l'hiver.

Madame Marie-Hélène Trimaille, indique que le nouveau propriétaire du 23 Grande Rue savait lors de l'achat du bâtiment, qu'en cas de transformation en appartements il était nécessaire de disposer de places de parking et qu'il est aisé de réaliser les travaux des appartements pour ensuite demander des places de stationnement.

Monsieur Daniel Pasquier acquiesce et rappelle l'obligation de disposer des places de stationnement inscrites dans le PLU. Il précise qu'il y a eu des demandes ultérieures qui ont été refusées.

Monsieur Régis Robbe indique que le nouveau propriétaire aimerait diviser l'appartement en deux pour rentabiliser l'investissement et que n'importe qui peut faire la demande en mairie des places de stationnement. Il précise que la commune n'est pas un promoteur. Un habitant du quartier depuis plus de 45 ans en a fait la demande qui lui a été refusée et aujourd'hui, un « inconnu » pourrait y prétendre.

Monsieur Bruno Serena propose de stopper la réhabilitation des logements qui ne disposent pas de places de stationnement.

Monsieur Régis Robbe craint que le 23 Grande Rue soit densifié. Il rappelle qu'un projet de petit collectif avec garages en sous-sol a été refusé précédemment.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour ce projet d'édification de garages avec places de parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu passe au vote :

« pour » : 3 - « Abstention » : 2 . Messieurs Bruno Serena et Mickaël Marguier

« contre » : 7 : Mesdames Pascale Foulle – Sophie Lambert – Marie Hélène Trimaille – Bernadette ROYET – Messieurs Patrick Thomet – Daniel Pasquier – Régis Robbe.
Le projet est abandonné.

Demande d'acquisition :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande adressée en mairie de l'EURL Reffet Olivier peinture qui souhaite acquérir 1/3 de la Parcelle ZB 203 située dans la ZA pour la construction d'un bâtiment professionnel.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande que la commune soit vigilante afin de ne pas renouveler la mauvaise expérience de logement conséquent dans la zone artisanale.

Monsieur Daniel Pasquier indique qu'il faudra veiller à ne pas enclaver la parcelle voisine en cas de cession. Il précise qu'une présentation du projet de construction serait opportun.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- **DONNE** son accord de principe pour une cession au tarif de 80 € le m².

Eglise : Rénovation du beffroi.

Le flyer corrigé ainsi que le kakemodo et la bâche ont été transmis avec la synthèse.

Monsieur le Maire propose de valider ces trois documents pour édition et lancement de la souscription.

Le Conseil Municipal n'y est pas favorable en l'état.

Monsieur Daniel Pasquier indique qu'il a rencontré Madame Henriette Poinot qui a émis des remarques : La CCLMHD n'est pas concernée par cette rénovation. Elle suggère de préciser dans le flyer que le beffroi et l'église de Labergement Sainte Marie, édifice central de la Paroisse Mouthe-Lac Mont d'Or, ont besoin d'une restauration et que les dons recueillis permettront d'aider à cette restauration.

Madame Bernadette ROYET regrette que ne soit pas mentionnée la collecte de dons précédente pour cette rénovation. Elle s'interroge sur l'affectation de ceux-ci et estime que c'est inadmissible.

Elle contactera la Fondation du Patrimoine depuis le secrétariat de mairie afin d'avoir des précisions.

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de solliciter le concours financier de l'Etat (DETR) ainsi que du Département sur ce dossier. Il précise que pour la subvention DETR seule la partie charpente est éligible.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

-**ACCEPTE** de valider la commande du kakemono ainsi que la bâche.
Concernant le flyer, il émet un avis favorable sous réserve des modifications demandées.

- **DECIDE** de solliciter le concours financier du Département ainsi que de l'Etat par le biais de la DETR.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents correspondants.

Délibération N° 2024-11-04

Subvention de fonctionnement à l'école Sainte Jeanne Antide

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes à l'enseignement public. Il convient chaque année de verser une subvention de fonctionnement.

Pour l'année 2023, la subvention de fonctionnement à verser à l'école Sainte Jeanne Antide s'élève à 9 961.91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'école Sainte Jeanne Antide d'un montant de 9 961.91 € pour l'année 2023.
Cette somme sera réglée sur l'exercice 2024.

Résultat du vote : 10 « pour » - 2 « abstention » : Madame Marie-Hélène Trimaille – Monsieur Daniel Pasquier.

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

CAUE : Proposition de Conventionnement

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne gare ferroviaire, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) propose d'assister la commune en réalisant une réflexion sur la réhabilitation en appartements et cellules commerciales. La mission est évaluée à environ 4 000 € et la commune peut librement décider d'une participation volontaire à hauteur de 50 % de cette somme.

Monsieur le Maire propose de valider cette convention avec une participation financière de 2 000 € de la commune.

Délibération N° 2024-11-05

CAUE : MISSION D'ASSISTANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **DECIDE** de verser une participation financière volontaire de 2 000 € au CAUE en contre partie de la mission d'assistance évoquée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette délibération.

Résultat du vote : 12 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

Déneigement 2024 - 2025

Monsieur le Maire propose de reconduire, avec l'entreprise TMB, le contrat de déneigement ainsi que les conditions qui y sont attachées pour 2024 – 2025.

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

Il indique que le représentant de l'entreprise TMB, suite à la nouvelle configuration de l'entreprise, a dû recruter un salarié pour l'épauler, et a fait une proposition de tarif, avec une augmentation de la mise à disposition et du tarif de la tournée.

Monsieur Mickaël Marguier propose qu'un employé communal le supplée durant la saison.

Monsieur Daniel Pasquier propose de négocier les tarifs : Maintien de la mise à disposition à hauteur de 10 passages (au lieu de 12) et négociation sur le tarif de la tournée.

Dans le cas où cette négociation ne serait pas satisfaisante, le contrat sera établi sur la base d'une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les tarifs et l'autorise à prendre une décision dans le cadre de ses délégations si ceux-ci correspondent aux propositions du Conseil Municipal.

Résultat du vote : 12 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

Délibération N° 2024-11-06

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Budget général : Féerie des marionnettes pour un montant de 50.00 €

Budget eau :

Succession CRUDENAIRE pour un montant de	189.26 €
Succession FERREUX Bernard pour un montant de	123.71 €
LAMBERT Frédéric pour un montant de	2.00 €
OFFICE NOTARIAL DE JOUX pour un montant de	0.28 €
OFFICE NOTARIAL DE JOUX pour un montant de	1.30 €
PAILLARD Robert pour un montant de	0.36 €
JEANNEROD Martine pour un montant de	0.02 €
SCAF FRUITIERE DES LACS pour un montant de	0.60 €

AUTORISE Monsieur le Maire à établir les mandats correspondants à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » des budgets concernés

Résultat du vote : 11 « pour » - 1 « abstention » : Madame Sophie Lambert

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

Délibération N° 2024-11-07

PASS NORDIQUE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la CCLMHD a la volonté d'aider les familles et faciliter l'accès de tous aux activités nordiques (ski de fond, raquette, espace ludique, piste de luge...) sur son domaine skiable qui court des Fourgs à Chapelle des Bois. Elle propose déjà, depuis plusieurs années, une réduction de 50% sur

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

le Pass Saison Massif Du Jura à destination des enfants de 5 à 15 ans de son territoire et depuis l'an passé aux jeunes de 16 à 21 ans.

Il propose une participation communale à hauteur de 10 € lors de l'achat du Pass secteur Lacs et Montagnes du Haut Doubs dont le tarif actuel est de 80 €, jusqu'au 20 décembre 2024, pour les habitants de la commune.

Monsieur Régis Robbe s'interroge sur cette participation pour la pratique du ski nordique et pas pour la pratique de la natation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de participer, à hauteur 10 € par forfait « Pass secteur lacs et montagnes du Haut Doubs » acheté jusqu'au 20 décembre 2024, par les habitants de la commune sur présentation d'un justificatif de domicile.

L'acquéreur devra se présenter au secrétariat de mairie, muni des justificatifs nécessaires, afin de retirer un bon de participation.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette délibération.

Résultat du vote : 8 « pour » - 3 « abstention » : Madame Bernadette Royet – Madame Pascale Foulle – Monsieur Bruno Serena – 1 « contre » : Monsieur Régis Robbe

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 08/11/2024

Publiée sur papier le 08/11/2024

Questions et informations diverses.

- Réhabilitation de la voirie rue du Fuverat :
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la demande de subvention de 94 000 € pour ces travaux n'a pas été retenue par les services de l'Etat par manque de financement. Les projets retenus sont principalement en lien avec la sobriété énergétique.
Monsieur Daniel Pasquier précise que si les travaux avaient été réalisés dès l'arrivée de l'équipe municipale actuelle, la subvention n'aurait pas été perdue car il y avait un accord de subvention écrit.
- Courrier adressé en mairie.
Monsieur le Maire donne lecture du courrier anonyme reçu en mairie à propos de l'accueil périscolaire.
- Le transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes est prévu en janvier 2026. Les études sont en cours. La distribution devrait être réalisée par les communes, la CC prendrait en charge le transport du captage jusqu'au réservoir. La production serait mutualisée.
- Mise en conformité du PLU avec le SCOT.
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les modifications nécessaires pour la mise en conformité du PLU avec le SCOT seront recensées par le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs durant le premier semestre 2025.
- FCTVA : Le taux du Fond de compensation de la taxe sur la valeur est revu à la baisse à partir de 2025. Il passe de 16,40 % à 14,85 %
- Bulletin municipal :
Il est envisagé de questionner les citoyens sur les projets de la municipalité.
- Pistes cyclables :
Les représentants du Département se sont réunis pour affiner le projet. 40

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

millions d'euros sur 10 ans seront nécessaires pour la réalisation du projet qui concerne 4 zones sur le département. La zone nous concernant était initialement prévue sur le trajet du Conifer, Pontarlier-Vallorbe. Le trajet de la piste cyclable passera par Oye et Pallet, le lac et rejoindra la Maison de la Réserve.

- Terrain synthétique : La DREAL n'a pas accepté le projet de terrain synthétique dans la réserve naturelle. Le terrain situé derrière les Vallières pourrait être proposé pour accueillir ce projet.
- Une licence IV est recherchée pour le projet du Coude
- Sécurité dans le village. Madame Marie-Hélène Trimaille interpelle l'assemblée sur la vitesse excessive et les 3 accidents survenus à l'entrée de la commune coté « Mouthe » durant lesquels les chargements des véhicules se sont renversés sur le trottoir (côté fonderie). Heureusement, aucun piéton ne se trouvait sur les lieux à cet instant.
Madame Bernadette Royet propose d'installer un dispositif permettant de réduire la vitesse : une chicane, un feu ou une écluse pourraient convenir. Le Département sera contacté afin d'étudier les différentes possibilités.
- Intervention de Monsieur Philippe ROBBE :
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Robbe. Celui-ci informe l'assemblée qu'un groupe de travail, neutre et n'appartenant à aucun parti, s'est formé pour mener une réflexion sur la gestion communale. Il indique que 82 % des Français sont favorables à cette initiative et que 200 communes sur le territoire national sont en « démocratie participative ». Ce groupe de réflexion souhaite travailler sur des projets communaux et donner la parole à la population sous forme de référendum. Une réunion à laquelle les élus seront invités se tiendra courant janvier 2025.
- Carré de l'Habitat – Constructions au Coude : Suite à la construction d'une maison individuelle sur ce secteur, la mare existante a été en partie rebouchée. La question de la responsabilité se pose en cas d'inondation. Madame Marie-Hélène TRIMAILLE demande si la mare était inscrite dans le PLU. Il lui est répondu que non. La source a été drainée par le Carré de l'Habitat.
- Monsieur Bruno Serena indique que les nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie pour les professionnels sont contraignants. Réservation du créneau de dépôt par mail obligatoire et tarifs onéreux : 1 m3 déposé sera facturé 25.30 €.
- Activité « Ping Pong » : 48 inscrits de 12 à 66 ans. 11 tables sont disponibles à la pratique de ce sport qui a lieu le mercredi de 18 h à 22 h.
- Anniversaire des 90 ans de Monsieur Michel Marguier le 01 12 2024. Des membres du Conseil Municipal se rendront à l'EHPAD afin de lui remettre le traditionnel cadeau que la commune offre à ses anciens.
- Monsieur Patrick Thomet demande si une servitude de passage avec le SMIC Doubs très haut débit a été conclue à la Chenoz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Angélique CHOUFFE



Ludovic MIROUDOT

